



Compte rendu sur les résolutions de l'ACCP Avril 2008

Ce compte rendu résume les activités qu'a réalisées l'ACCP entre avril et la fin juillet 2008 en fonction des résolutions prises en 2006 et en 2007. Sept résolutions (nos 01, 06 et 08 en 2006 et nos 04, 05, 07 et 11 en 2007) sont achevées. Les autres sont en cours.

Résolutions 2006

Résolution : n° 01-2006 Prévention des erreurs judiciaires	
Sommaire de la résolution : L'Association canadienne des chefs de police demande expressément aux organismes membres d'adopter des pratiques pour empêcher les erreurs judiciaires.	
Date d'achèvement cible : Achevée	Parrains : Modification des lois et crime organisé Champion : CA M. Stooke
Sommaire de l'état d'avancement depuis le début : <ul style="list-style-type: none">▪ Résolution envoyée à tous les organismes membres de l'ACCP▪ Compte rendu au ministre de la Justice (TOEWS) en 2006▪ Liaison continue avec les membres du CML et du Comité des CPP	
Avril à juillet 2008 <ul style="list-style-type: none">▪ Le Comité du CML s'est entretenu avec les hauts intervenants de justice en mai 2008 pour passer en revue et analyser toutes les résolutions de la réforme judiciaire en suspens.	

Résolution : n° 02-2006 Mandats de non-retour	
Sommaire de la résolution : L'Association canadienne des chefs de police demande expressément au ministre de la Justice de présenter un projet de loi ou de modifier la loi pour prévoir le retour du contrevenant quand un mandat d'arrêt à son nom est remis au secteur de compétence d'origine.	
Date d'achèvement cible : En cours	Parrains : Crime organisé et modification des lois Champion : Chef Jim Chu
Sommaire de l'état d'avancement depuis le début : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le président du CML et le chef Ewatski ont fait un compte rendu au ministre de la Justice en 2006 ▪ Le chef Graham a fait un compte rendu au ministre de la Sécurité publique en 2006 ▪ Les ministres FPT ont mentionné l'affaire ▪ Un groupe de travail FPT l'examine ▪ Soutien du procureur général de la C.-B. et de collègues fédéraux ▪ Le chef Chu a fait un compte rendu au ministre de la Justice et au ministre de la Sécurité publique en 2007 ▪ Des centres de police communautaires ont lancé une campagne pour une pétition Avril à juillet 2008 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Service de police de Vancouver a conçu et mis en place des modèles de politiques et procédures 	
Résolution : n° 03-2006 Arrestation dans des établissements correctionnels	
Sommaire de la résolution : L'Association canadienne des chefs de police demande expressément au gouvernement fédéral de modifier l'article 529 du <i>Code criminel</i> pour qu'il s'applique aux prisons et à d'autres établissements correctionnels.	
Date d'achèvement cible : En cours	Parrains : Modification des lois et crime organisé Champion : Surintendant Gordon Schumacher
Sommaire de l'état d'avancement depuis le début : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Des fonctionnaires du SCC et leur avocat ont rencontré des membres du CML en novembre 2007 pour discuter de la question. Il est difficile et toujours compliqué du point de vue juridique d'appréhender un détenu et de retirer la personne de l'établissement correctionnel. ▪ Les fonctionnaires du SCC continuent d'avoir un dialogue avec les parties intéressées pour régler les problèmes à l'interne, mais une solution interne ne semble pas viable. ▪ Des discussions continuent avec le gouvernement fédéral pour modifier l'article 529 du <i>Code criminel</i> Avril à juillet 2008 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Aucune progression 	

Résolution : n° 04-2006
Annexe des organisations criminelles

Sommaire de la résolution :

L'Association canadienne des chefs de police demande expressément au ministre de la Justice de présenter un projet de loi ou de modifier la loi pour prévoir l'annexe des organisations prouvées criminelles dans le *Code criminel du Canada*.

Date d'achèvement cible : En cours

Parrains : Modification des lois et crime organisé
Champion : Surintendant G. Schumacher

Sommaire de l'état d'avancement depuis le début :

- Le Groupe de travail FPT sur le crime organisé a discuté de cette résolution en février 2008 et doit se réunir en avril 2008 pour entreprendre l'analyse de l'annexe des organisations criminelles dans le *Code criminel* et d'autres réformes de la loi sur le crime organisé qu'ont proposé l'ACCP et le gouvernement du Manitoba à la réunion des ministres FPT responsables de la justice.

Avril à juillet 2008

- L'initiative de mise en annexe a été présentée aux ministres FPT dans le cadre du processus général de réforme de la *Loi sur le crime organisé*. Ils ont accepté le concept en principe et l'ont fait passer à la phase 2 de leurs initiatives de réforme judiciaire. On prévoit un dialogue sur la mise en place des éléments de la phase 2 à la réunion de l'automne 2008.

Résolution : n° 05-2006
Plan d'action national sur la sécurité des collectivités

Sommaire de la résolution :

L'Association canadienne des chefs de police

- demande au gouvernement fédéral de maintenir son rôle de leadership par l'intermédiaire de la Stratégie nationale pour la prévention du crime
- adopte un rôle déterminé pour les provinces, territoires et municipalités, afin que la stratégie nationale du Canada soit appliquée de façon pratique et durable dans les diverses collectivités
- cherche à obtenir un engagement fédéral-provincial-territorial et municipal pour aider les collectivités par l'intermédiaire de l'élaboration d'une structure d'action nationale pour la sécurité des collectivités, afin d'orienter les collectivités locales pendant l'élaboration de plans d'action pour la prévention de la criminalité qui contiennent les ingrédients nécessaires et des méthodes éprouvées.

Date d'achèvement cible : En cours

Parrain : Prévention du crime

Champion :

Sommaire de l'état d'avancement depuis le début :

- Le gouvernement du Canada a annoncé dans le budget 2008 une somme supplémentaire de 30 M\$ par année au budget de base du Centre national de prévention du crime qui administre la Stratégie nationale pour la prévention du crime.
- Le Groupe de travail FPT sur la sécurité communautaire et la prévention du crime, dont les coprésidents sont le gouvernement du Canada et le gouvernement du Manitoba, continue de donner des conseils stratégiques aux gouvernements fédéral-provinciaux-territoriaux. La matière de l'ordre du jour de cet organisme FPT n'est pas du ressort de l'ACCP.
- L'ACCP demande une structure d'action nationale pour la sécurité des collectivités, afin d'orienter les collectivités locales pendant l'élaboration de plans d'action pour la prévention de la criminalité qui contiennent les ingrédients nécessaires et des méthodes éprouvées. Cette demande est intégrée dans le document stratégique intitulé Sécurité, santé et bien-être des collectivités : vision d'une stratégie nationale que le Conseil d'administration de l'ACCP a approuvé le 23 février 2008. Le document a été traduit en français en mars 2008 et sera distribué aux représentants élus à tous les échelons, aux membres de la Coalition pour la sécurité, la santé et le bien-être des communautés et aux représentants du Groupe de travail FPT.
- Le chef Gary Crowell, coprésident du Comité de prévention du crime de l'ACCP, a communiqué avec l'industrie du secteur privé pour obtenir le soutien de la coalition qui, si elle obtient des ressources, pourrait entreprendre l'élaboration d'une structure d'action nationale pour la sécurité des collectivités.
- Le député Mike Wallace a écrit au ministre de la Sécurité publique et demandé expressément la flexibilité du financement du CNPC pour permettre au gouvernement de soutenir la coalition et le travail que ses membres ont identifié.

Présenté par : Dorothy Ahlgren

Date : Le 6 avril 2008

Avril à juillet 2008

- Le chef Gary Crowell, coprésident, et deux autres membres du Comité de prévention du crime, se sont entretenus avec le ministre de la Sécurité publique le 18 avril 2008 pour exiger un soutien financier rapide de la Coalition et l'élaboration d'une structure d'action nationale pour la sécurité des collectivités.

Résolution : n° 06-2006
FORMATION EN CRIMINALISTIQUE PAR ORDINATEUR

Sommaire de la résolution :

L'Association canadienne des chefs de police reconnaît la formation actuelle au Collège canadien de police pour les enquêteurs en criminalistique par ordinateur, cet organisme étant autorisé à donner de la formation pour l'examen criminalistique par ordinateur aux organismes canadiens d'application de la loi, ce qui n'empêche pas les organismes d'application de la loi membres de l'Association canadienne des chefs de police d'obtenir une formation supplémentaire en criminalistique par ordinateur, ce que la fonction enquête soutiendrait à l'avantage du but commun, soit des enquêtes approfondies, complètes et impartiales en cybercriminalité dans le meilleur intérêt de l'administration de la justice canadienne.

L'Association canadienne des chefs de police demande expressément à tous les organismes membres qui font des examens criminalistiques, des saisies et des recherches liés à l'informatique d'entreprendre ces fonctions seulement à l'aide du personnel en mesure de respecter au moins les normes de formation recommandées par le programme de l'Institut d'apprentissage en criminalité informatique du Collège canadien de police ou à celles d'une autre formation validée.

Date d'achèvement cible : Achevée

Parrain : Cybercriminalité

Champion :

Sommaire de l'état d'avancement depuis le début :

- Les organismes membres qui font des examens en criminalistique, des saisies et des recherches liées à l'informatique ont suivi la formation au Collège canadien de police. Cela correspond à cette résolution et garantit une norme pour nos enquêteurs.
- La GRC a élaboré un programme de premier cycle pour ses enquêteurs qui comprend des cours principaux obligatoires de l'Institut d'apprentissage en criminalité informatique du Collège canadien de police. Le programme de premier cycle exige d'autres cours reconnus dans l'industrie, p. ex., les cours A+ et N+.
- L'Institut d'apprentissage en criminalité informatique du Collège canadien de police fait la prestation de 16 cours spécialisés en criminalité technologique à la collectivité de l'application de la loi au Canada et à l'étranger.

Présenté par : Sergent d'état-major Marc Moreau

Date : Le 17 avril 2008

Résolution : n° 07-2006 Politiques sur les enquêtes concernant les personnes disparues	
Sommaire de la résolution : L'Association canadienne des chefs de police demande à tous les services de police canadiens d'examiner l'adoption des principes inclus dans le manuel sur les personnes disparues (Lost/Missing Persons Manual) de la Police provinciale de l'Ontario et plus particulièrement ceux concernant les personnes autochtones ou marginalisées.	
Date d'achèvement cible : En cours	Parrain : Services de police des Autochtones Champion :
Sommaire de l'état d'avancement depuis le début : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le président de l'ACCP, Jack Ewatski, a mentionné l'enjeu au cours de la réunion avec le ministre de la Justice, Vic Toews, en 2007. ▪ Le Comité a recommandé que chaque association provinciale de chefs de police considère et adopte la résolution. ▪ Le commissaire adjoint Madill de l'Association des chefs de police du Manitoba a fait la promotion de l'approche. Les chefs de la Saskatchewan et du Manitoba ont élaboré des sites Web provinciaux publics sur les personnes disparues branchés sur les sites Web de leur association pour que le public ait facilement accès aux détails sur les personnes disparues. Une discussion visant à recommander une approche semblable à l'ACCP est à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité sur les services de police des Autochtones. Avril à juillet 2008 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le manuel sur les personnes disparues de la Police provinciale de l'Ontario est téléchargé à la section réservée aux membres du site Web de l'ACCP. 	
Résolution : n° 08-2006 Peine minimale portant sur le leurre, alinéa 172.1(2) du <i>Code criminel du Canada</i>	
Sommaire de la résolution : L'Association canadienne des chefs de police demande au gouvernement du Canada, par l'intermédiaire du ministre de la Justice et du procureur général, de modifier le sous-alinéa 172.1(2)b) du <i>Code criminel</i> , afin de prévoir une peine maximale de dix-huit mois pour infraction punissable sur déclaration sommaire de culpabilité et de modifier les dispositions 172.1(2)a) et b) pour prévoir des peines d'emprisonnement minimales obligatoires.	
Date d'achèvement cible : Achevée	Parrain : Cybercriminalité Champion :
Sommaire de l'état d'avancement depuis le début : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le président de l'ACCP, Jack Ewatski, a mentionné l'enjeu au cours d'une réunion avec le ministre de la Justice, Vic Toews, en 2007. 	

Résolution : n° 09-2006

Stratégie nationale sur la fraude par marketing de masse

Sommaire de la résolution :

L'Association canadienne des chefs de police demande au gouvernement du Canada, à ses partenaires provinciaux et territoriaux, par l'intermédiaire du processus fédéral-provincial-territorial, des partenaires de l'application de la loi, du secteur privé et d'autres partenaires, de soutenir une stratégie nationale contre la FMM nécessaire pour démanteler, perturber et neutraliser les exploitants de la FMM, stratégie qui comprend les points suivants :

- application de mécanismes pour la coordination et la collaboration accrues,
- identification de stratégies pour accentuer l'efficacité des initiatives d'application de la loi,
- pénalités plus sévères et lois ciblées,
- collecte de données nationale harmonisée sur les plaintes et incidents de FMM qui seront téléchargées au Centre national d'appels PhoneBusters (CNAP), programme conjoint de la Police provinciale de l'Ontario, la Gendarmerie royale du Canada et le Bureau de la concurrence Canada,
- initiatives de prévention et de sensibilisation, afin de réduire la possibilité de victimisation (au Canada et à l'étranger) par l'intermédiaire des forums actuels, par exemple, le Forum sur la prévention de la fraude présidé par le Bureau de la concurrence du Canada.

Date d'achèvement cible : En cours

Parrain : Liaison avec le secteur privé

Champion : Brian Mullan

Sommaire de l'état d'avancement depuis le début :

- Le groupe de travail de Denis Constant continue de travailler à cette question.
- Les articles suivants sont diffusés dans les publications de l'ACCP : le vol d'identité : un crime caméléon (2006), le contrôle de la fraude par marketing de masse au Canada (2007), le Comité de liaison avec le secteur privé de l'ACCP : À l'œuvre pour échanger les informations et les pratiques exemplaires (2008).
- Un guide d'information et de ressources destiné aux détaillants et aux utilisateurs de cartes de crédit, a été préparé pour sensibiliser davantage la population à l'existence de ce problème. Il s'agit d'un partenariat entre la Police provinciale de l'Ontario, la Gendarmerie royale du Canada, l'Association des banquiers canadiens et le CLSP.

Avril à juillet 2008

- Le sous-comité, mené par le surintendant en chef Denis Constant, a présenté un rapport au CLSP à sa réunion d'avril 2008. Il faudra travailler davantage. Préparer le plan de mise en œuvre provisoire à présenter à la réunion de novembre. Les membres qui ont joué le rôle de leaders dans cette initiative, Goodall et Constant, ont pris leur retraite en 2008. Ces départs ont entraîné un ralentissement des travaux et nous ont empêchés de les terminer.

Résolutions 2007

Résolution : n° 01-2007
Soutien du système automatisé de renseignements sur la criminalité (SARC)

Sommaire de la résolution :

L'Association canadienne des chefs de police recommande que tous les membres de l'ACCP au Canada soutiennent pleinement les efforts du Comité de gouvernance du SARC visant à mettre à la disposition de tous les organismes policiers au Canada une base de données pour sauvegarder les renseignements criminels sur le crime organisé et les crimes graves, afin de permettre l'intégration de la collectivité canadienne de l'application de la loi qui sera orientée selon les renseignements criminels.

Il est en outre résolu que l'ACCP recommande que tous les organismes policiers au Canada procèdent à un examen de leurs politiques internes pertinentes pour garantir que les procédures et pratiques actuelles sont conformes à la base de données du SARC et aux efforts du Comité de gouvernance du SARC, et qu'elles les soutiennent le cas échéant.

Date d'achèvement cible : En cours

Parrain : SARC
Champion : Steve Tanner

Sommaire de l'état d'avancement depuis le début :

- La structure de rapport interne est élaborée, la responsabilité est attribuée et l'échéancier du suivi de toutes les tâches est déterminé.
- Le rapport de Fujitsu est distribué à tous les membres de la supervision et une décision est été prise pour procéder à l'élaboration d'une étude de rentabilisation avec le chef de l'informatique et Fujitsu pour l'évolution du SARC.
- Le processus de mise en réseau continue pour remplacer tous les postes isolés du SARC par la mise en réseau du logiciel du SARC sur le réseau des clients.
- On procède à la prochaine mise à niveau du SARC, la date de livraison est le 1^{er} septembre 2008 et elle comprend toutes les caractéristiques qui peuvent être ajoutées dans ce délai. Examen et identification des lacunes dans le dossier original et examen des demandes pour les prochaines mises à niveau.
- Établissement d'un comité d'utilisateurs, afin d'identifier les besoins pour l'évolution du SARC et faciliter l'élaboration des DP.
- Négociation du branchement de 12 postes à la base de données nationale du SARC.
- Facilitation de la compatibilité des interfaces Niche et Versaterm avec le SARC.

Présenté par : Ray Westgarth

- Au cours de la prochaine réunion du Comité exécutif du SCRC, nous déposerons une résolution demandant à ce Comité de soutenir la nouvelle politique pour le SARC et nous ferons une mise à jour sur les mises à niveau prévues jusqu'à maintenant. Je ne pense pas qu'une autre résolution devra être présentée à l'ACCP pendant l'été 2008. Si le Comité exécutif du SCRC formule une motion en ce sens, toutefois, nous vous en informerons.

Je remercie le Conseil exécutif de l'ACCP d'avoir soutenu le SARC en 2007 et 2008 et j'apprécierai la collaboration et le soutien entiers des leaders policiers au Canada à l'avenir.

Présenté par : Steve Tanner

Résolution : n° 02-2007
Structure commune pour la sécurité nationale

Sommaire de la résolution :

L'Association canadienne des chefs de police demande expressément à ses membres d'adopter les huit principes clés de la *Structure commune pour la sécurité nationale* comme assise et document directeur de la lutte de la collectivité de l'AL contre le terrorisme et les menaces à la sécurité du Canada.

Date d'achèvement cible : En cours

Parrain : Contreterrorisme et sécurité nationale
Champion : Commandant adjoint Mike McDonell, président

Sommaire de l'état d'avancement depuis le début :

- *Élaboration du plan stratégique du Comité du CTSN pour 2007-2009*

Le Comité a formulé le plan stratégique et en a discuté pour mieux refléter ses priorités et objectifs. Les cibles sont décrites et les responsables de l'initiative sont identifiés. Ceux-ci doivent déterminer les cibles et les mesures à prendre, et faire rapport régulièrement au Comité.

- *Besoins de renseignements de sécurité nationale*

Le Comité du CTSN collabore avec le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), afin d'élaborer les besoins de renseignements criminels pour distribution aux agents de première ligne. Ces besoins ont été distribués à tous les services de police au Canada en décembre 2007.

- *Dialogue bidirectionnel sur la sécurité nationale*

En 2007, le Comité s'est engagé à élargir ce qu'il a appelé le dialogue bidirectionnel sur la sécurité nationale, c'est-à-dire la diffusion de rapports sur les menaces aux agents de première ligne et la collecte de données suspectes sur les incidents auprès de ces mêmes agents.

Le Comité du CTSN a accepté l'architecture de l'échange de renseignements de sécurité visant le transport en commun ferroviaire/urbain comme structure de rapports sur les incidents suspects (RIS) liée aux infrastructures essentielles.

Une structure de RIS permanente a été conçue et sera mise en place en deux phases. La première est la « structure de RIS provisoire » et comporte des fonctions de base. L'application de la « structure de RIS provisoire » est prévue pour le printemps 2008 dans le cadre de deux projets pilotes d'un mois.

- *Programme de formation en sécurité nationale*

Le Comité du CTSN a accepté d'élaborer et de produire plusieurs modules de formation pour utilisation à l'appel nominal des agents de police de première ligne. En dépit des questions de capacité liées à l'élaboration et à la production des modules de formation, nous avons progressé, et un contrat a été attribué à Stonehaven Productions, qui se chargera de la production bilingue des deux modules au printemps 2008.

- *Structure du Comité*

Les membres du Comité ont accepté de modifier la structure organisationnelle du Comité du CTSN pour maintenir le rythme de l'ensemble des initiatives relevées dans l'élaboration du plan stratégique 2007-2009 du Comité du CTSN. L'élaboration de la structure des sous-comités et la délimitation des initiatives par sous-comité sont en cours.

- *Plan de communication pour la sécurité nationale et la lutte contre le terrorisme*

Au cours de la dernière année, le Comité du CTSN a rédigé un modèle de plan de communication destiné aux forces policières veillant à la sécurité nationale. Ce plan fait actuellement l'objet d'une analyse.

- *Contribution à l'enquête sur Air India*

En 2007, le Comité du CTSN a participé à une initiative générale de l'ACCP – en collaboration avec le Comité sur le crime organisé et le Comité de modification des lois de l'ACCP – pour obtenir et communiquer des témoignages et conseils à la Commission d'enquête du juge Major relativement aux mesures d'investigation prises à la suite de l'attentat à la bombe commis contre le vol 182 d'Air India. Cette stratégie de communication se poursuivra en 2008.

- *Conseil des opérations stratégiques des enquêtes criminelles visant la sécurité nationale*

La création de ce conseil en février 2008 représente l'un des principaux objectifs du Comité dans son plan stratégique 2008-2009. Il s'agit d'une sous-composante intégrante du Comité du CTSN et elle se veut un forum de discussion sur les priorités d'enquêtes criminelles visant la sécurité nationale (SN) et sur certaines enquêtes criminelles en SN précises, notamment celles qui influent sur de multiples provinces ou partenaires ou ont d'importants liens avec l'étranger. Le Conseil a tenu sa première réunion en mars 2008.

Présenté par : cpl Louise Lafrance au nom du
Comité pour la sécurité nationale et la lutte
contre le terrorisme

Date : 7 avril 2008

Avril à juillet 2008

- *Dialogue bidirectionnel sur l'expansion de la sécurité nationale*

Le Comité poursuit cette « expansion » en se concentrant sur la création et la mise en place de trois programmes : l'outil de rapports sur les incidents suspects, le programme des agents d'information visant à lutter contre le terrorisme, et un Programme national de contre-radicalisation.

- Les projets pilotes de la phase un pour l'outil de rapports sur les incidents suspects (RIS) mis en place au printemps 2008 au Service de police de l'Administration des transports du Grand Vancouver (TransLink, SkyTrain, et West Coast Express), BC Ferries et la Commission des transports de Toronto seront maintenus.

Le Comité a accordé son appui à la mise en œuvre nationale du programme d'agents de lutte contre le terrorisme (ALCT) actuellement en cours en Colombie-Britannique. L'application du programme ALCT s'amorcera en septembre en Ontario. Un ALCT est une personne qui sert de principal point de contact entre son détachement, son district ou sa division et l'EISN. L'ALCT recevra de la formation, de l'information et des renseignements de la part des membres de l'EISN et des membres du Programme de sécurité nationale de la GRC.

La GRC, en collaboration avec l'ACCP, réalise une étude de la stratégie de contre-radicalisation actuellement mise en place au Royaume-Uni. Les résultats seront présentés à l'ACCP cet automne. Ce projet a pour objectif d'aider l'ACCP et la GRC à créer une approche commune d'application de la Loi

canadienne visant à contrer la radicalisation.	
Résolution : n° 03-2007 Résolution demandant au gouvernement fédéral d'augmenter le financement pour l'analyse de l'ADN	
Sommaire de la résolution : L'Association canadienne des chefs de police demande expressément au ministre de la Sécurité publique de financer la Section d'identification et de criminalistique (SIC) des services de police nationaux pour atteindre la capacité de répondre aux demandes des agents de police canadiens en devoir qui doivent protéger la vie, appréhender les criminels et répondre à l'initiative du gouvernement du Canada.	
Date d'achèvement cible : En cours	Parrain : Services de police nationaux Champion : Derek Egan
Sommaire de l'état d'avancement depuis le début : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Il y a eu une réunion du Comité des SPN à Ottawa en février. Nous considérons deux enjeux d'importance : la révocation des armes à feu et la criminalistique par ordinateur. Des résolutions peuvent être recommandées pour un enjeu ou les deux, mais une élaboration beaucoup plus considérable du contexte est nécessaire. Nous prévoyons une téléconférence en avril et une réunion en personne en mai, et à ce moment-là, si nous procédons avec une résolution, elle sera formulée pour le délai du 1^{er} juin. Avril à juillet 2008 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le gouvernement fédéral a octroyé des subventions pour répondre aux exigences de la Loi C13/18. Au moment où on se parle, nous (la FIC et le ministère de la Sécurité publique) préparons un mémoire au Cabinet (MC), qui remédiera aux problèmes de financement pour toutes les activités relatives à l'ADN à la GRC et dans les autres secteurs de compétence. <p style="text-align: right;">Présenté par : Joe Buckle et Derek Egan</p>	

Résolution : n° 04-2007
Approche de l'ACCP appliquée aux occupations et manifestations des Autochtones

Sommaire de la résolution :

Avant toute intervention :

- i. acquérir une compréhension de la culture autochtone et des connaissances à jour des enjeux connexes qui suscitent des préoccupations,
- ii. établir des relations de confiance avec les Autochtones et les collectivités,
- iii. déterminer des protocoles et des plans stratégiques qui soulignent l'engagement, la communication et la collaboration en situation grave.

Pendant et après un différend ou conflit :

- i. engager une communication continue et efficace avec tous les intéressés pour maintenir la paix et la sécurité pendant la situation,
- ii. faciliter l'établissement de relations de confiance qui aideront les leaders autochtones et autres à résoudre positivement le différend,
- iii. garantir que l'engagement policier laisse des répercussions positives durables.

Date d'achèvement cible : Achevée

Parrain : Services de police des Autochtones
Champion : Doug Reti

Sommaire de l'état d'avancement depuis le début :

- Achevée et affichée comme position de l'ACCP.

Avril à juillet 2008

- La structure de préparation policière de la PPO pour les incidents critiques impliquant des Autochtones vient d'être ajoutée à la section réservée aux membres dans le site Web de l'ACCP.

Résolution : n° 05-2007
Répercussions éventuelles de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens

Sommaire de la résolution :

L'Association canadienne des chefs de police a résolu que tous les services de police doivent être informés des paiements versés par le gouvernement fédéral dont l'intention est de dédommager ceux qui ont souffert dans des pensionnats parce que ces versements pourraient plutôt causer des préjudices si des criminels ou des membres sans scrupules de nos collectivités exploitent les bénéficiaires.

Il est en outre résolu que tous les secteurs de compétence des services de police devraient considérer et offrir le soutien à leurs collectivités autochtones respectives pour contrer les menaces au bien-être des bénéficiaires du règlement relatif aux pensionnats indiens, et il faudrait diffuser des avis informés sur la prévention de la criminalité.

Date d'achèvement cible : Achevée

Parrain : Services de police des Autochtones.
Champion : Doug Reti

Sommaire de l'état d'avancement depuis le début :

- Une présentation sur la question a été faite à la Conférence 2007 de l'ACCP
- Un article intitulé *Les pensionnats indiens : Séance d'information et gestion des problèmes* est publié dans le Bulletin de l'automne 2007 de l'ACCP
- Achevée comme mise en garde de l'ACCP.

Résolution : n° 06-2007
Accès légal aux médias électroniques chiffrés

Sommaire de la résolution :

L'Association canadienne des chefs de police demande au gouvernement du Canada, par l'intermédiaire du ministre de la Justice et du procureur général, de modifier le *Code criminel* pour appliquer une disposition exigeant que les parties remettent les clés de chiffage électronique des données qu'elles protègent et contrôlent pendant l'exécution d'un mandat légal.

L'Association canadienne des chefs de police demande en outre au gouvernement du Canada, par l'intermédiaire du ministre de la Justice et du procureur général, de modifier le *Code criminel du Canada* pour ajouter l'infraction suivante : en cas de dérogation à l'ordonnance de remise d'un mot de passe ou d'une clé de chiffage susmentionnée, la pénalité qui s'applique à l'infraction faisant l'objet de l'enquête est aussi infligée à cette dérogation.

Date d'achèvement cible : En cours

Parrains : Cybercriminalité et modification des lois
Champion :

Sommaire de l'état d'avancement depuis le début :

- Le Comité de modification des lois, le Comité sur le crime organisé et le Comité de la sécurité nationale continuent leurs efforts d'intervention à chaque occasion. Le sous-comité de la SEAL (Surveillance électronique autorisée en vertu de la loi) est toujours en relation avec les fonctionnaires de Sécurité publique Canada.
- Des efforts de sensibilisation aux aspects de l'initiative sont faits dans le contexte de l'exploitation des enfants par l'Internet par l'intermédiaire du Comité sur la cybercriminalité.
- Étant donné sa complexité et plusieurs composantes connexes, l'initiative pose de grands défis du point de vue de la communication publique.
- Le gouvernement actuel étant minoritaire, le projet de LMTE (ou l'équivalent) ne sera probablement pas présenté à ce Parlement. Même lorsqu'il le sera, il faudra une intervention considérable des secteurs public et privé pour considérer les préoccupations prévues de l'industrie, de la société civile et au chapitre de la protection de la vie privée.
- Au cours de la réunion du CML en janvier, les membres ont convenu que cette initiative exige une bonne dose de conseils d'experts pour aider à ranimer l'enthousiasme du gouvernement et à formuler une stratégie de communication approfondie pour soutenir l'initiative. Une recommandation est faite pour que le Conseil d'administration considère retenir les services d'un stratège des communications – relations gouvernementales qui travaillerait, selon le projet, avec les comités pertinents à l'initiative d'accès autorisée en vertu de la loi.
- Le CML est intervenu dans l'affaire *Société Télé-Mobile c. Ontario*. La Cour suprême du Canada a rejeté l'appel de Telus. La Cour a déterminé que le programme actuel permet les requêtes ex parte pour ordonnance de communication. La Cour a aussi conclu qu'un juge peut s'intéresser aux coûts financiers de la conformité à l'ordonnance de communication seulement sur motion ultérieure pour exception. En définitive, la Cour était d'accord avec la décision du juge de la requête originale, à savoir qu'une exemption devrait être octroyée seulement si la conformité à l'ordonnance de communication est déraisonnable.

Avril à juillet 2008

- Document descriptif sur l'accès légal préparé pour les membres de l'ACCP
- Lettre envoyée aux ministres Nicholson et Day dans laquelle on demande au gouvernement d'annoncer son intention d'introduire une *Loi sur l'accès légal* à la prochaine session parlementaire.

Présenté par : Clayton Pecknold

Résolution : n° 07-2007
Cybermenace, cyberharcèlement, cybermessengerie (faux messages par télécommunications)

Sommaire de la résolution :

L'Association canadienne des chefs de police demande au gouvernement du Canada, par l'intermédiaire du ministre de la Justice et du procureur général, de modifier l'article 372 du *Code criminel* et prévoir une formulation moderne qui ajoutera les télécommunications et le caractère hybride de chacune des trois dispositions secondaires connexes, afin d'optimiser l'avantage pour l'enquête et la poursuite.

Date d'achèvement cible : Achevée

Parrain : Cybercriminalité
Champion :

<p>Sommaire de l'état d'avancement depuis le début :</p> <ul style="list-style-type: none"> La demande d'une rencontre entre le président de l'ACCP et le ministre a été envoyée le 5 septembre 2007. Le président Chabot, les coprésidents Pecknold et Pichette du CML et Peter ont mentionné l'enjeu lors de la réunion avec le ministre de la Justice le 14 février 2008. 	
<p>Résolution : n° 08-2007 Réforme de la <i>Loi sur le crime organisé</i></p>	
<p>Sommaire de la résolution : L'Association canadienne des chefs de police soutient les efforts du PG du Manitoba et demande expressément au gouvernement du Canada d'adopter les propositions du Manitoba sur la réforme de la <i>Loi fédérale sur le crime organisé</i>.</p>	
<p>Date d'achèvement cible : En cours</p>	<p>Parrains : Crime organisé et modification des lois Champion : Surintendant G. Schumacher</p>
<p>Sommaire de l'état d'avancement depuis le début :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les enjeux identifiés ont été présentés en novembre 2007 aux ministres FPT qui ont soutenu les recommandations sur le meurtre au premier degré pour les homicides liés aux gangs, la réforme des dispositions sur le cautionnement des membres de gang en vertu du paragraphe 810.01 du <i>Code criminel</i>, l'établissement d'une nouvelle infraction pour fusillade au volant d'une voiture comportant une pénalité minimale obligatoire de quatre ans d'emprisonnement pour la première infraction, l'intervention contre le recrutement des gangs par l'intermédiaire du recours ciblé aux ordonnances modifiées du paragraphe 810.01 et la surveillance ultérieure des dispositions actuelles du <i>Code criminel</i> (p. ex., infraction d'organisation criminelle). Les ministres ont demandé expressément à l'unanimité l'intervention rapide du ministre fédéral pour appliquer ces recommandations. Les autres enjeux identifiés dans la résolution ont été déposés pour la prochaine réunion du groupe de travail FPT sur le crime organisé prévue le 8 avril. 	
<p>Résolution : n° 09-2007 Stratégie canadienne de l'application de la loi contre le crime organisé</p>	
<p>Sommaire de la résolution : Que l'Association canadienne des chefs de police soutienne les efforts du CCO de l'ACCP, par l'intermédiaire du Conseil sur la sécurité publique, visant à élaborer et appliquer la stratégie canadienne intégrée de l'application de la loi contre le crime organisé selon les renseignements criminels.</p>	
<p>Date d'achèvement cible : En cours</p>	<p>Parrains : Crime organisé et modification des lois Champions : Commandant adjoint P.-Y. Bourduas, GRC Commandant adjoint V. Hawkes, PPO</p>

Sommaire de l'état d'avancement depuis le début :

- 2005 : Élaboration de la Stratégie canadienne de l'application de la loi contre le crime organisé (CO) du Comité sur le crime organisé (CCO) de l'ACCP
- 2006 : Le CEN du SCRC soutient l'élaboration du Modèle canadien du renseignement criminel (MCRC) pour accentuer l'intégration et l'intervention policière selon les renseignements criminels, le CEN du SCRC soutient l'opérationnalisation des évaluations provinciales intégrées de la menace et de l'évaluation nationale intégrée de la menace comme volet intégral de la stratégie contre le CO de l'ACCP.
- En mars 2006, avec l'aide des bureaux provinciaux du SCRC, les chefs provinciaux ont sélectionné un dirigeant de l'application de la loi pour représenter leur province respective au Groupe des priorités de l'application de la loi selon les renseignements criminels appelé Conseil de la sécurité publique.
- Le surintendant en chef Derek Ogden de la GRC est sélectionné président du Conseil de la sécurité publique (CoPS) étant donné sa capacité à titre de coordonnateur des sections intégrées d'enquêtes sur le crime organisé (SIECO).
- 2007 : Application de la stratégie canadienne de l'application de la loi à tous les niveaux au Canada : municipal, régional, provincial et national.
- Le CCO de l'ACCP soutient entièrement le document de principe et l'échéancier de l'application de la stratégie du CCO le 20 août 2006.
- Application de la stratégie canadienne de l'application de la loi contre le crime organisé à l'échelon municipal, régional, provincial et national avec le soutien du Comité exécutif national du SCRC le 1^{er} mars 2007 et l'Association canadienne des chefs de police a adopté la stratégie en août 2007.
- Il y a eu trois réunions du Conseil de la sécurité publique jusqu'à maintenant : 1) Juin 2007 (Ottawa), octobre 2007 (Montréal) et février 2008 (Vancouver). La prochaine réunion est prévue en juin 2008 (Toronto).
- Voici les réalisations jusqu'à maintenant : Statuts du CoPS (à l'étape de la touche finale), version provisoire des règlements (les membres l'examinent actuellement), modèle d'opérationnalisation des priorités de l'application tactique de la loi et des renseignements criminels (restructuré), lignes directrices sur la préparation d'une structure pour le rapport annuel du CoPS et d'une stratégie des communications du CoPS (les membres du CoPS en font l'examen). Tout ce qui précède sera adopté d'ici juin 2008.

Présenté par : Commandant adjoint Bourduas
Commandant adjoint Hawkes
Date : Le 4 mars 2008

Avril à juillet 2008

- Aucune progression

Résolution : n° 10-2007

Disposition des biens saisis en vertu de la *LRCIDAS*

Sommaire de la résolution :

L'Association canadienne des chefs de police recommande que le ministre de la Santé et le ministre de la Justice continuent de donner suite au processus de modification législatif en priorité pour permettre la manutention et la disposition plus efficaces, rapides et sécuritaires des biens saisis en vertu de la *LRCIDAS*, et une disposition devrait permettre aux organismes de l'application de la loi d'autoriser la destruction plus rapide des biens, autres que les drogues, saisis dans les opérations de production de drogues illicites.

Date d'achèvement cible : En cours

Parrain : Comité de sensibilisation aux drogues
Champion : Frank Elbers, PPO

Sommaire de l'état d'avancement depuis le début :

- Le Groupe de travail de SC se réunit depuis deux ans et il semble que la rétroaction et les suggestions de la collectivité policière sont reflétées dans les propositions de modification jusqu'à maintenant.
- Le Bureau des substances réglementées est la Division de SC chargée du dossier. Celui-ci n'a pas avancé depuis les récentes consultations en octobre 2007 à cause de questions de ressources internes. Le CSD enverra une lettre au ministre pour réitérer l'importance de l'enjeu et demander l'affectation de ressources appropriées à l'affaire.

Avril à juillet 2008

- Aucune progression

**Résolution : n° 11-2007
Politique sur la drogue**

Sommaire de la résolution :

Que l'Association canadienne des chefs de police adopte la politique jointe élaborée au Comité de sensibilisation aux drogues de l'ACCP comme position officielle de l'ACCP et qu'elle soit une ressource pour orienter les membres de l'ACCP pendant la formulation de politiques locales sur les questions de drogue.

Date d'achèvement cible : Achevée

Parrain : Comité de sensibilisation aux drogues
Champion :

Sommaire de l'état d'avancement depuis le début :

- Le Groupe de travail de SC se réunit depuis deux ans et il semble que la rétroaction et les suggestions de la collectivité policière sont reflétées dans les propositions de modification jusqu'à maintenant.
- Le Bureau des substances réglementées est la Division de SC chargée du dossier. Celui-ci n'a pas avancé depuis les récentes consultations en octobre 2007 à cause de questions de ressources internes. Le CSD enverra une lettre au ministre pour réitérer l'importance de l'enjeu et demander l'affectation de ressources appropriées à l'affaire.
- La politique sur la drogue de l'ACCP est téléchargée au site Web de l'ACCP.